

COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Modification N° 4 du PLU

Ouverture à l'urbanisation de la
zone 2AUEa en vue de l'extension
de la plateforme logistique
Distriport

BILAN DE LA CONCERTATION

Métropole Aix-Marseille Provence

DGD ADHICT / Direction Urbanisme

Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Istres

Allée de la Passe Pierre

Bât. Trigance 4

13 800 ISTRES

<https://ampmetropole.fr/>

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	3
2	BILAN DE LA CONCERTATION	4
2.1	La durée de la concertation	4
2.2	Les outils d'information	8
2.2.1	Le dossier de présentation du projet	8
2.2.2	Contenu dossier mis à disposition	8
2.3	Les outils d'expression	9
2.3.1	Les registres papier et dématérialisés	9
2.3.2	Les autres contributions écrites	10
2.3.3	Bilan des observations reçues	10

1 PREAMBULE

La procédure de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Port-Saint-Louis-du-Rhône a été engagée par délibération n°URBA-018-12109/22/CM du 30 juin 2022 et prescrite par arrêté n° 22/262/CM du 8 septembre 2022. Elle a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEa, située dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP), pour permettre l'aménagement de nouvelles zones dédiées à la logistique en continuité sud-ouest de la zone d'activités logistique existante de Distriport.

La zone 2AUEa représente une superficie d'environ 128 ha. En raison de l'envergure du projet et de la sensibilité environnementale du site, la Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé d'engager une évaluation environnementale de la modification n°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône. De ce fait, le projet de modification est tenu de faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée des études, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, en application de l'article L. 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n° URBA-013-14314/23/CM du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les objectifs poursuivis et a fixé les modalités de la concertation portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- L'ouverture à l'urbanisation et l'inscription d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur la zone 2AUEa située dans le périmètre de la Zone Industriale-Portuaire (ZIP), pour permettre l'aménagement de zones dédiées à la logistique à l'Ouest de la plateforme actuelle de Distriport et l'anticipation des orientations du projet ;
- L'actualisation du rapport de présentation, du dossier des OAP, du règlement graphique et du règlement écrit du Plan Local d'Urbanisme opposable.

Les modalités de la concertation suivantes ont été définies.

Rappel des objectifs de la concertation :

- Donner un accès au public à une information claire tout au long du projet ;
- Permettre au public de formuler ses observations.

La durée de la concertation :

- Déroulement de la concertation pendant toute la durée de l'élaboration du projet Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme ;
- Dates d'ouverture et de clôture de la concertation portées à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie de publication dans 1 journal local, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les modalités de la concertation :

Mise à disposition du public d'un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études :

- Sous format papier :
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2^{ème} étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- Sous format numérique :
 - Sur le registre <https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORTST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la Métropole.

Mise à disposition du public de registres et outils permettant de formuler ses observations :

- Sous format papier :
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2^{ème} étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- Sous format numérique :
 - Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORTST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la Métropole.
 - Par mail, à l'adresse dédiée : MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE@mail.registrenumerique.fr.
 - En les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres – chemin du Rouquier, BP 10647 – 13 800 ISTRES.

2 BILAN DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation prévues dans la délibération n° URBA-013-14314/23/CM du 29 juin 2023 ont été mises en œuvre tout au long de la concertation avec le public de la manière suivante.

2.1 La durée de la concertation

Conformément à l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme, la concertation s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La concertation a été **ouverte le 3 août 2023** et a été **clôturée le 31 janvier 2024**, soit une durée de **près de 6 mois**.

Conformément à la délibération n° URBA-013-14314/23/CM du 29 juin 2023, les dates d'ouverture et de clôture de la concertation ont été portées à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie de publication dans 1 journal local, au moins 15 jours avant la date d'ouverture et de clôture de la concertation.

Les avis d'ouverture et de clôture ont ainsi fait l'objet d'une **parution dans la partie annonce légale du journal La Provence**, respectivement en date du **mardi 18 juillet 2023**, et du **jeudi 11 janvier 2024**.

Ces mêmes avis ont été **affichés au plus tard le mardi 18 juillet 2023 pour l'avis d'ouverture**, et **au plus tard le vendredi 12 janvier 2024 pour l'avis de clôture**, dans les lieux suivants :

- Au siège de la Métropole Aix-Marseille-Provence – 58 boulevard Charles Livon 13007 MARSEILLE ;
- A la Métropole Aix-Marseille-Provence - Direction de l'Urbanisme – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES ;
- En mairie de Port-Saint-Louis-du-Rhône – Hôtel de Ville – 3, avenue du Port - 13 230 PORT-SAINTE-LOUIS-DU-RHÔNE ;
- Au Pôle Technique Municipal – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINTE-LOUIS-DU-RHÔNE ;
- A la Maison France Service - 4 rue Jean Rouget – 13230 230 PORT-SAINTE-LOUIS-DU-RHÔNE, et sur la borne France Services.

306434



AVIS AU PUBLIC

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE
MODIFICATION N°4 - OUVERTURE DE LA CONCERTATION

Par délibération n° URBA-013-14314/23/CM du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a fixé les modalités de la concertation portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, soumis à évaluation environnementale, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

Ouverture de la concertation :

La concertation relative au projet de modification N°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône est ouverte à compter du 3 août 2023. La date de clôture de cette concertation sera portée à la connaissance du public par voie d'affichage et par voie de publication dans 1 journal local au moins 15 jours avant cette date.

Modalités de la concertation :

Un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études sera mis à disposition du public :

Sous format papier :

A la Métropole - Service Urbanisme Secteur Ouest - Division Urbanisme Istres - allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 - 13 800 ISTRES
Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - 2^{ème} étage - 25, avenue Max Dormoy - 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Sous format numérique :

Sur le registre numérique
<https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la métropole

Le public pourra formuler ses observations sur des registres mis à sa disposition :

Sous format papier :

A la Métropole - Service Urbanisme Secteur Ouest - Division Urbanisme Istres - allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 - 13 800 ISTRES
Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône - 2^{ème} étage - 25, avenue Max Dormoy - 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

Sous format numérique : Sur le registre numérique

<https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la métropole

Par mail, à l'adresse dédiée :

MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE@mail.registre-numerique.fr

En les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille Provence - Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres - chemin du Rouquier, BP 10647 - 13 800 ISTRES.

317911



AVIS AU PUBLIC

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE MODIFICATION N°4 – CLÔTURE DE LA CONCERTATION

Par délibération n° URBA-013-14314/23/CM du 29 juin 2023, le Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence a fixé les modalités de la concertation portant sur le projet de modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune, soumis à évaluation environnementale, conformément à l'article L 103-2 du Code de l'Urbanisme.

· Clôture de la concertation :

La concertation relative au projet de modification N°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône, ouverte depuis le 3 août 2023, sera clôturée le 31 janvier 2024.

Jusqu'à cette date, les modalités de concertation rappelées ci-dessous restent en vigueur.

· Rappel des modalités de la concertation :

Un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études est mis à disposition du public :

· Sous format papier :

o A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES

o Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

· Sous format numérique : o Sur le registre numérique

<https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la métropole

Le public peut formuler ses observations sur des registres mis à sa disposition :

· Sous format papier :

o A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES

o Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE

· Sous format numérique : o Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la métropole · Par mail, à l'adresse dédiée :

MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE@mail.registre-numerique.fr

· En les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille Provence - Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres – chemin du Rouquier, BP 10647 – 13 800 ISTRES.

2.2 Les outils d'information

2.2.1 Le dossier de présentation du projet

Un dossier des études liées au projet de modification du PLU, complété au fur et à mesure de l'évolution de ces études a été mis à disposition du public :

- **Sous format papier :**
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.
 - Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- **Sous format numérique :**

Sur le registre <https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORTST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la Métropole.

Extrait du site Internet de la Métropole :



The image shows a digital notice from the Métropole. At the top, it reads "Concertation: Modification N°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône". Below this, there is a dark blue box with white text that says "COMMUNE DE PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE" and "Modification N°4 du PLU". To the right of this box, the text states: "Du jeudi 03 août 2023 00h00, au mercredi 31 janvier 2024 minuit". Below that, it says: "La modification n°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône a pour objet l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEa, située dans le périmètre de la Zon ...". At the bottom of the notice, there is a prominent teal button with the text "Accéder au registre".

2.2.2 Contenu dossier mis à disposition

Le dossier de présentation du projet mis à disposition du public, tant sur le registre numérique qu'en format papier, contenait les informations suivantes :

1 – Une Notice de présentation de la modification N°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône détaillant :

- Le contexte, l'objet et le cadre réglementaire de la procédure ;
- La présentation du site, du projet d'extension de la plateforme logistique et les enjeux de l'ouverture à l'urbanisation ;
- Les évolutions des différentes pièces du PLU envisagées.

2 - La délibération du Conseil de Métropole n° URBA-018-12109/22/CM du 30 juin 2022 **sollicitant de la Présidente de la Métropole l'engagement de la procédure de modification n°4** du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

3 - L'arrêté n° 22/262/CM du 8 septembre 2022 **engageant la procédure de modification n°4** du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

4 - La délibération du Conseil de Métropole n° URBA-004-13031/22/CM du 15 décembre 2022 **justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUEa** dans le cadre de la modification n°4 du PLU de Port-Saint-Louis-du-Rhône ;

5 – Une note environnementale est venue compléter ce dossier en décembre 2023, présentant notamment :

- Une synthèse de l'Etat initial de l'environnement de la commune et du site ;
- Une analyse des incidences potentielles de la mise en œuvre de la modification N°4
- Les perspectives de mesures prises pour éviter, réduire et compenser les incidences négatives du projet de modification sur l'environnement.

Extrait de la page de consultation du projet via le Registre numérique :

MODIFICATION N°4 DU PLU DE PORT SAINT LOUIS DU RHÔNE

OUVERT LE 03/08/2023 À 00 HEURE, CE REGISTRE SERA CLOS LE 31/01/2024 À MINUIT

LE PROJET

[Retour à l'accueil](#)

DOSSIER

	Tout déployer	Tout fermer
1 Notice de présentation M4 PSLR		1.48 Mo  
2 Deliberation engagement M4 PSLR		94.65 Ko  
3 Arrete prescription M4 PSLR		164.50 Ko  
4 Deliberation justification ouverture M4 PSLR		119.79 Ko  
Note environnementale 22122023 V2		1.30 Mo  

La délibération du Conseil de Métropole n°URBA-013-14314/23/CM du 26 juin 2023 **définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation** ainsi que **l'avis au public d'ouverture de la concertation** étaient également joints au dossier.

2.3 Les outils d'expression

2.3.1 Les registres papier et dématérialisés

Le public a pu formuler ses observations sur des registres mis à sa disposition :

- **Sous format papier :**
 - A la Métropole – Service Urbanisme Secteur Ouest – Division Urbanisme Istres – allée de la Passe-Pierre, Trigance 4 – 13 800 ISTRES.

- Au Pôle Technique Municipal de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône – 2ème étage – 25, avenue Max Dormoy – 13 230 PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.
- **Sous format numérique :**
 - Sur le registre numérique <https://www.registre-numerique.fr/MN4-PLU-PORTST-LOUIS-RHONE> accessible depuis le site internet de la Métropole.
 - Par mail, à l'adresse dédiée : MN4-PLU-PORT-ST-LOUIS-RHONE@mail.registrenumerique.fr.

2.3.2 Les autres contributions écrites

Le public pouvait également formuler ses observations en les adressant par courrier à : Métropole Aix-Marseille-Provence – Service Urbanisme Secteur Ouest, Division Urbanisme Istres – chemin du Rouquier, BP 10647 – 13 800 ISTRES.

2.3.3 Bilan des observations reçues

Le registre numérique a été l'outil de concertation le plus utilisé, avec 132 visiteurs enregistrés sur la période de consultation. Il y a eu 456 téléchargements et 500 visualisations des différents documents du dossier de présentation. Les documents les plus consultés ont été la délibération d'engagement et la délibération justifiant l'ouverture à l'urbanisation de la zone.

Toutefois, une seule contribution a été déposée. Il s'agit d'une information de RTE (Réseau de Transport d'Electricité), gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute et très haute tension sur l'ensemble du territoire métropolitain, rappelant les servitudes I4 et les prescriptions en matière d'urbanisme règlementaire. La Métropole et la Commune ont pris bonne note de ces observations, toutefois elles ne concernent pas directement la modification N°4 du PLU.

Les registres mis à disposition au Pôle technique Municipal de la commune et à la Division Urbanisme Istres n'ont reçu aucune observation.

Aucun courrier postal ni aucun mail n'ont été reçus.